

# Le prix du pain basique restera inchangé

Le gouvernement continuera de subventionner le blé tendre destiné à la production de la farine panifiable afin de maintenir le prix du pain basique à 1,20 DH la pièce de 200 g. Pour les boulangers, ce système à lui seul n'est pas en mesure d'alléger les coûts de production.

**P**as d'augmentation du prix du pain basique sous le mandat du gouvernement Benkirane. Il continuera de subventionner le blé tendre, local et importé, destiné à la production de la farine panifiable afin de maintenir le prix à la consommation du pain basique à son niveau actuel : 1,20 DH la pièce. Mohamed El Ouafa, ministre délégué chargé des Affaires générales et de la gouvernance, l'a confirmé le 5 février lors d'une émission télé sur 2M.

Rappelons que le soutien de l'État à la filière du blé tendre panifiable intervient à plusieurs niveaux pour maintenir le prix du pain basique. Outre le soutien et la régulation du blé local, un système de régulation est mis en place à l'importation. Il porte sur une prime forfaitaire à restituer par l'État en faveur des importateurs ou à payer par les importateurs à l'État, selon que le prix de revient moyen est supérieur ou inférieur à un prix cible. Sur ce volet, les pouvoirs publics déterminent depuis 2008 un prix formu-

laire, sorti port et rendu moulin, de 260 DH le quintal actuellement. Une commission interministérielle mixte est chargée de fixer, deux fois par mois, le montant forfaitaire net de la subvention par quintal importé, sur la base notamment des cours internationaux. C'est le cas de la dernière réunion tenue le 31 janvier et à l'issue de laquelle elle a fixé ce montant à 4,82 DH par quintal importé pour la période du 1<sup>er</sup> au 15 février 2014.

Selon un importateur, le seul problème rencontré à ce niveau est celui du délai de paiement. «L'État tarde souvent à restituer la prime forfaitaire en faveur des importateurs. Figurez-vous que les arriérés à fin 2012 viennent à peine d'être réglés», a déclaré au journal "Le Matin" un négociant en céréales. Le blé acheté par le minotier à 260 DH/q lui permet ainsi de vendre la farine, notamment aux boulangeries, à un montant fixé en principe à 350 DH/q. Ce prix permet aux boulangeries de produire le pain basique et de le mettre

en vente à 1,20 DH. Seulement, les professionnels de la boulangerie estiment que ce système, à lui seul, n'est pas en mesure d'alléger les coûts de production. Selon une source gouvernementale, les doléances de la Fédération nationale

*Les doléances des boulangers sont actuellement étudiées par plusieurs départements ministériels.*

des boulangers et pâtisseries sont actuellement à l'étude par le ministre des Affaires générales et de la gouvernance, dans le but d'élaborer un contrat programme. «Le dossier n'est pas aussi simple que la Fédération le croit. Ses revendications nécessitent l'intervention de plusieurs ministères et administrations concernés, dont celui des Finances, de l'Énergie, le Fisc, en plus du ministère des Affaires générales», souligne notre source.

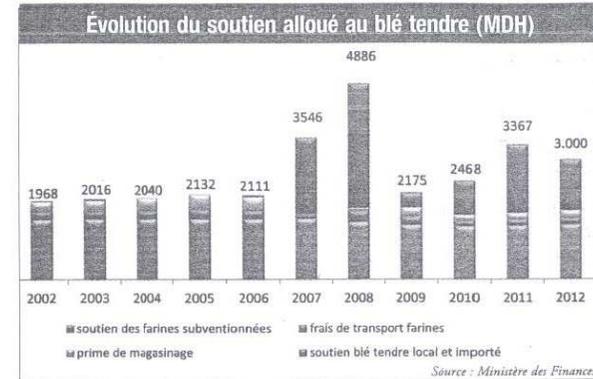
Les départements ministériels concernés ont commencé, en décembre dernier, à adresser au ministre Mohamed El Ouafa leurs réponses écrites relatives au projet de contrat programme. Une réu-

nion est prévue dans les semaines qui viennent entre tous ces départements afin de déterminer le plan d'action. Dès que l'évaluation du contrat programme sera achevée, une autre réunion sera programmée, mais cette fois sous la présidence du Chef du gouvernement et la présence des professionnels.

«Toujours est-il qu'il faudra apprécier les revendications des boulangers avec précaution. S'ils ont des surcoûts au niveau du pain basique, rien ne les empêche d'utiliser la farine, dont le blé est subventionné pour fabriquer et vendre, à des prix libres, des produits dérivés autres que le pain à 1,20 DH, fait valoir la même source.

## Le mécanisme de subvention

Le blé tendre est utilisé pour la production de la farine panifiable employée pour la fabrication du pain notamment. La consommation nationale en farines de blé tendre est passée de près de 33 millions de quintaux entre 2002-2003 à 50 millions au titre de la campagne 2011-2012. Le recours aux importations porte sur des quantités entre 10 et 33 millions de quintaux. Selon une étude menée par le Conseil de la concurrence, le blé tendre donne lieu, après écrasement, à deux catégories de produits : les farines libres et les farines subventionnées. Pour les farines libres, qui incluent aussi la farine libre de luxe, la consommation moyenne annuelle s'élève à 24 millions de quintaux. Ces farines sont dites libres essentielle-



## Farine de blé tendre : principaux repères historiques

■ **1988** : Limitation de la subvention allouée à la farine de blé tendre à un contingent de 10 millions de quintaux.

■ **1996** : Libéralisation des importations du blé tendre, accompagnée d'une tarification à la frontière des importations dudit produit utilisé comme un instrument de protection de la production nationale à travers l'objectif du prix cible à la frontière fixé à 260 DH/q.

■ **2006** : Généralisation du soutien à la commercialisation pour l'ensemble de la collecte des organismes stokeurs et des minoteries. L'État prend en charge le différentiel entre le prix référentiel d'achat de la production locale du produit et le prix cible entrée moulin.

■ **2007** : En raison de la flambée du cours du blé tendre sur le marché international au cours des dernières années, les importations

de blé tendre destinées aux écrasements des farines libres bénéficient depuis 2007 d'une restitution à l'importation en cas de dépassement du prix cible.

■ **2013** : Limitation du contingent de la FNBT à 8,5 millions de quintaux à partir du 2<sup>e</sup> semestre. Cette réduction a été limitée au contingent affecté aux zones urbaines dont le taux de la pauvreté demeure inférieur à 10%.

ment parce qu'elles ne bénéficient pas de subvention pour leur distribution. Mais le blé utilisé pour leur fabrication bénéficie d'un soutien au niveau du producteur, de l'organisme stokeur et du minotier. La farine libre de luxe est utilisée pour la fabrication de plusieurs produits, mais aussi pour celle du pain vendu à 1,20 DH la pièce de 200 grammes.

Les farines subventionnées désignent, elles, la farine nationale de blé tendre (FNBT) et la farine spéciale de blé tendre (FSBT) qui correspondent en moyenne à une consommation de près de 9 millions de quintaux par an. La FNBT est vendue aux ménages pour un usage domestique au prix de 100 DH le sac de 50 kg (soit 200 DH/q), et ce, dans des centres bénéficiaires préétablis par les pouvoirs publics.

La FSBT, quant à elle, est distribuée directement dans les provinces du Sud par le biais de l'ex-OCE au prix de 100 DH/q.

Par ailleurs, le soutien dont bénéficie le blé tendre se situe ces dernières années entre 3 et près de 5 milliards de DH, avec un pic de plus de 4,88 milliards de DH observé en 2008, suite à la flambée des cours. Le soutien des farines subventionnées se situe actuellement autour de 1,4 milliard de DH, selon le ministère des Finances. Les primes de magasinage et frais de transport représentent, quant à eux, près de 10% du soutien total et varient annuellement en fonction de la production locale. Pour sa part, le soutien au blé tendre et importé constitue près de 44% de la charge globale. ■

Moncef Ben Hayoun